



## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 17 MAI 2018 -

### DÉCISION N° 18 - 05 - 038

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 5 avril 2018 s'est réuni le jeudi 18 mai 2018 à partir de 9 heures 30 dans les locaux du SDIS à Charlieu (compagnie du Sornin, route de Saint Bonnet)

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

#### Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)

#### Excusé :

- Claude Liogier (membre du bureau)

#### **Décision 7 : Le recours à un agent contractuel.**

Depuis fin 2017, une convention permet au Centre de gestion de la Loire de mettre à disposition du SDIS 42 un service de remplacement afin de pallier les absences momentanées des agents titulaires. A ce titre, le service a retenu la candidature de Madame Marlène PERRET, pour effectuer un remplacement d'une durée de 3 mois au sein du bureau de la prévention en raison d'un accroissement temporaire d'activité lié à la réorganisation du service. Conformément aux dispositions règlementaires, le SDIS doit établir une décision du bureau du conseil d'administration afin de définir précisément les modalités de recours à cet agent contractuel.

**Vu le rapport présenté par le Président,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le bureau du conseil d'administration décide de faire appel à un agent contractuel aux conditions suivantes :

Nom de l'agent : Madame Marlène PERRET

*Durée* : contrat à durée déterminée de 3 mois (du 28/05/2018 au 31/08/2018)

*Affectation* : bureau de la prévention (motif : Besoin lié à un accroissement temporaire d'activité- article 3 - 1°).

*Grade de recrutement* : Adjoint administratif territorial.

*Rémunération* : basée sur le 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint administratif.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire



Bernard PHILIBERT